

Posturologie et dyslexie : une mise au point s'impose...

Fabrice ROBICHON, Neuropsychologue praticien, Professeur de Neurosciences et de Neuropsychologie, Université de Bourgogne, Responsable scientifique de l'étude " Prismes, posture et dyslexie " .

Une nouvelle méthode de traitement de la dyslexie de développement, connue sous le nom de " méthode posturale " ou " méthode de Lisbonne " ou encore " traitement proprioceptif " est apparue récemment sur les sites et forums de discussion de l'Internet Cette méthode fait actuellement l'objet d'une vaste campagne publicitaire, pas seulement sur les sites web ou dans de nombreuses conférences, mais aussi dans la presse, sur les ondes radio et même à la télévision, surtout depuis l'ouverture d'un centre de traitement postural de la dyslexie, à Paris.

L'impact de cette méthode sur les difficultés cognitives des dyslexiques a été évalué au cours d'une recherche scientifique ayant reçu l'agrément des autorités sanitaires (CCPPRB et OGS) et conduite à Dijon, au CHU et à l'Université. Cette étude a constitué à leur insu deux groupes d'enfants dyslexiques, l'un sous traitement postural et l'autre sous traitement neutre ; elle est close depuis octobre 2005. Les résultats ont montré le très faible intérêt de cette méthode pour les troubles de la lecture, de l'orthographe et de la phonologie, constants chez les dyslexiques. Us ont également montré la nécessité d'accroître les recherches avant de proposer la méthode au public dans la mesure où il existe un risque d'aggravation (observé dans l'étude). L'étude et ses résultats ont été officiellement présentés au cours des XIIIe Journées de l'Association de Posturologie Internationale, tenues à Paris les 27 et 28 janvier 2006.

Deux articles ont été rédigés : un article de recherche pour une revue médicale et un article pour les actes du congrès de l'A.P.I. Dans les deux cas, ces articles n'ont toujours pas été publiés et l'on peut se demander pourquoi un tel retard.

On peut lire sur plusieurs sites ou entendre dans diverses conférences que si le traitement postural ne permet pas à tous les dyslexiques de progresser avec le même bénéfice, il accélère néanmoins le traitement des informations, en particulier dans les processus de lecture : les dyslexiques, avec la méthode posturale, seraient plus rapides que sans la méthode. Cette affirmation est pour l'heure entièrement gratuite car aucune donnée ne permet encore d'affirmer cela. Actuellement, une analyse approfondie des temps de réaction enregistrés chez les enfants de l'étude sous traitement postural comparés à ceux sous traitement neutre, est conduite d'une manière totalement indépendante. Quels que soient les résultats de cette nouvelle analyse portant sur les temps de réaction, ils seront communiqués, présentés et publiés.

Enfin, dans la mesure où le traitement postural (prismes, semelles, en particulier) modifie la façon dont le cerveau reçoit les informations et y réagit en conséquence par des ordres que l'on espère appropriés, il serait plus que souhaitable que le principe de précaution s'applique, en particulier chez l'enfant pour lequel le système nerveux n'a pas encore terminé sa maturation. Il est très clair que l'efficacité de la méthode posturale dans la dyslexie ne repose, à ce jour, sur aucun fondement scientifique. La seule étude conduite avec des méthodes rigoureuses, qui tarde à voir ses résultats publiés, montre l'inverse et met en garde sur un possible effet secondaire du traitement. L'argumentaire pour convaincre de l'efficacité du traitement postural dans la dyslexie repose sur les questionnaires de satisfaction envoyés aux familles après un certain temps de traitement Ces questionnaires sont biaisés dès le départ pour, au moins, trois raisons que j'ai déjà eu l'occasion d'exposer aux principaux intéressés. Ces questionnaires ne constituent aucunement une " preuve " scientifique, mais ils démontrent plutôt la manière dont les réponses peuvent être influencées.

Enfin, on peut lire ou entendre que la dyslexie serait liée à un trouble de la posture, dont elle serait, d'ailleurs, une conséquence directe. Je réaffirme ici qu'aucune étude scientifique (et certainement pas celle que nous avons conduite à Dijon dont les objectifs étaient ailleurs) n'a démontré l'existence d'un éventuel lien entre un trouble de la posture et les difficultés cognitives des dyslexiques. Une méthode rigoureuse a été proposée au cours du congrès de l'API de janvier 2006 à Paris, pour répondre à la question de l'association entre le " syndrome de déficience posturale " (récemment rebaptisé, " syndrome de déficience proprioceptive ", mais c'est toujours le même) et dyslexie de développement Cette proposition n'a toujours reçu aucun écho de la part des spécialistes de la posturologie, bien que l'on continue de lire ou d'entendre que la dyslexie est liée à un trouble postural proprioceptif.

Maintenant, je propose un Quizz questions-réponses à propos de posturologie et dyslexie :

1) Tous les dyslexiques ont un trouble postural :

Faux, cela n'a jamais été démontré. Il faut attendre une étude sérieuse faite dans les règles de l'art.

2) Le traitement postural améliore la lecture des dyslexiques :

Un très faible effet a été obtenu dans l'étude conduite à Dijon : les dyslexiques sous traitement postural ont gagné 1,5 mois sur un retard moyen de 45 mois en lecture alors que ceux sous traitement neutre ont accru leur retard comme attendu (à $p = 0.04$). Dans l'absolu, on peut donc parier d'un gain et c'est ce que certains ne se privent pas de faire. Cependant, a) les résultats sont fragiles, à $p = 0.04$, il suffit d'un enfant supplémentaire pour perdre la différence significative entre les groupes ; b) aucun enfant n'a récupéré le niveau attendu puisqu'il reste toujours plus de 40 mois de différence entre l'âge de lecture et l'âge chronologique et c) un enfant sous traitement ne s'est pas amélioré alors que deux autres se sont aggravés et ont régressé en lecture, ce qui pose la question d'un possible effet secondaire.

3) Il existe des troubles proprioceptifs dans la dyslexie :

Probablement. La dyslexie est très complexe et les chercheurs tentent actuellement de réaliser un modèle multi-étages qui prendrait en compte des aspects génétiques, des aspects hormonaux et des aspects neuroanatomiques. Par ailleurs, les chercheurs, en particulier australiens, ont montré depuis plus de 30 ans l'existence de mouvements oculaires imparfaits chez certains dyslexiques, mais pas chez tous. C'est sur ce type de constat que joue toute l'ambiguïté de certains discours en conférence ou sur Internet.

4) Le port de prismes améliore considérablement les dyslexiques :

D'après les résultats de notre étude, c'est faux en ce qui concerne les déficits cognitifs. En revanche, un certain nombre d'effets positifs peuvent se dégager sur la sphère " comportementale " : les enfants agités et hyperactifs semblent s'assagir, ce qui représente un point non négligeable à prendre en considération. A ce titre, d'autres syndromes pourraient peut-être bénéficier plus largement du traitement postural que la dyslexie de développement, mais dans tous les cas, des recherches scientifiques doivent être entreprises avant la diffusion de la méthode.

5) Le traitement postural prodigué aujourd'hui n'est plus celui qui avait été évalué dans l'étude de Dijon :

On entend dire cela, en effet J'ai pu personnellement le constater aussi, à travers les semelles proprioceptives qui ne sont plus celles de l'étude et à travers l'inclinaison verticale des prismes. Mais alors, dans ce cas, où sont les nouvelles études qui ont évalué les modifications apportées au traitement et surtout l'innocuité de ces changements ? Comment peut-on changer le moindre élément du traitement sans s'assurer des effets, dans un sens ou dans l'autre, avant de diffuser la méthode ?

6) Beaucoup de personnes sont satisfaites de la méthode posturale car elles ont constaté les changements prédits :

Vrai. On entend dire et on peut lire beaucoup de bien à propos de cette méthode. Le fait est que les prismes apportent réellement un certain confort. Ce n'est pas nouveau, on les utilise depuis très longtemps avec un bénéfice direct pour lever des contractures musculaires, corriger des problèmes de strabisme ou encore rééduquer des héminégligents, c'est-à-dire des personnes dont une partie du champ visuel a disparu. La prédiction d'un changement dans l'attitude posturale de l'enfant est donc garantie et observable à coup sûr. Constatant ce changement prédit à l'avance, les parents deviennent tout naturellement plus enclins à accorder leur confiance pour le traitement des difficultés cognitives des dyslexiques.

Conclusion :

Il y avait une étude à réaliser sur la méthode de Lisbonne et c'est ce qu'un groupe de chercheurs a fait. Cette étude a été conduite avec toute la rigueur scientifique, jusqu'à l'analyse des résultats réalisée par un statisticien indépendant n'ayant jamais vu les enfants. Dans la mesure où une publicité très favorable à cette méthode est faite à large échelle dans les médias, avant la publication des résultats, mais après leur présentation officielle en congrès, la réputation de ces chercheurs est engagée.

Mon avis personnel est que la méthode posturale pourrait peut-être s'appliquer plus avantageusement à d'autres troubles davantage orientés sur la sphère comportementale que sur la sphère des fonctions cognitives. A ce titre, elle pourrait être un complément utile, dans certains cas et pour certaines pathologies, aux rééducations et remédiations habituellement prodiguées.

Quels que soient les bénéfices escomptés, il est, de toute façon, nécessaire de réaliser d'autres études scientifiques afin, d'une part, de quantifier sérieusement ces bénéfices et, d'autre part, d'évacuer de possibles effets nocifs. A vouloir aller trop vite, être trop pressés, on risque de passer à côté d'une aide qui pourrait être cultivée bien davantage, mais surtout on risque de créer de nouveaux déficits sur un système nerveux qui ne termine pas sa maturation avant l'âge de 16 ou 17 ans.

Il faut bien comprendre que je ne condamne pas la méthode posturale a priori, je souhaite simplement rectifier certaines informations que j'entends ou que je lis à propos des résultats de l'étude que nous avons conduite et j'attire l'attention sur le principe de précaution à mettre en œuvre dans la mesure où l'on peut constater un manque certain d'études rigoureuses. Pour reprendre la phrase de ralliement désormais célèbre dans les milieux de la posturologie appliquée à la dyslexie, " le train de la posturologie est en marche et personne ne pourra l'arrêter ", eh bien, excusez-moi d'être resté sur le quai de gare, mais je ne m'aventure pas dans un train dont les portes sont encore ouvertes aux quatre vents... Pardonnez-moi cette inélégante phrase de fin.

Fabrice Robichon <http://www.neurob.fr>